

Les forêts de la Suisse

Autor(en): **M., Alex**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **10 (1872)**

Heft 21

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-181870>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

— Prenez, lui disait-il, car vous avez une bien mauvaise constitution.

— Merci, répondait le vigneron, le remède est pire que le mal ! L. M.

Les forêts de la Suisse

La Suisse est pauvre en forêts. Tandis que l'Autriche compte le 39 pour cent de sa superficie totale, l'Allemagne 30 pour cent en forêts, notre pays n'en a guère plus que la France, soit le 16 pour cent de son territoire. Les cantons qui en possèdent le plus sont :

Berne 412,000 arpents ; Grisons 330,600 ; Valais 173,700 ; Vaud 171,500 ; Zurich 144,800 ; Tessin 135,100 ; Argovie 114,100 ; St-Gall 92,100 ; Fribourg 72,900 ; Lucerne 70,000 ; Soleure 67,600 ; Neuchâtel 56,400 ; Unterwald, Thurgovie, Bâle, de 40 à 50 mille ; Glaris, Schwytz, Schaffhouse de 30 à 34 mille ; Uri et Appenzell de 16 à 17 mille ; Zug et Genève de 8 à 9 mille.

Le total de la Suisse est de 2,134,600 arpents (de 36 ares) ou 768,456 hectares.

On trouve des forêts sur une pente d'une inclinaison de plus de 50 degrés ; les massifs ne sont pas serrés. La plupart des essences ligneuses de l'Europe centrale s'y rencontrent ; les résineux et en particulier l'épicéa et le mélèze dominent en général, principalement dans les régions élevées.

A la longue les forêts se retirent de nos Alpes et même dans la partie moyenne, ont fait place en beaucoup d'endroits à des glaciers et à des déserts de cailloux. Dans le temps où les montagnes étaient encore couvertes de riches forêts, un montagnard prophétisa à ses compagnons peu prévoyants et peu soucieux de l'avenir de nos bois : « qu'il viendrait un temps où il faudrait descendre deux heures dans la vallée pour trouver des verges de quoi faire un balai. »

Ce regrettable déboisement de nos Alpes provient des déprédations des bergers et de l'incurie des communes. Les Grisons en offrent des exemples déplorables. En 1853 une commune de ce canton vendit une forêt à des spéculateurs étrangers pour une trentaine de mille francs ; après une expertise il se trouva qu'elle en valait plus de 750,000.

La physionomie des forêts dans les montagnes varie considérablement selon les pentes qu'elles tapissent. L'une des forêts les plus remarquables de la Suisse, est celle de Dubenwald à l'entrée de la vallée de Tourtemagne en Valais. Un jour ne suffirait pour en faire le tour. Pendant deux heures et demie le chemin qui conduit à la vallée passe au-dessous d'un dôme de verdure soutenu par une colonnade sans fin. Des milliers de mélèzes et de sapins s'y dressent desséchés ; des lianes entrelacent les troncs et les orchidées laissent tomber des branches leurs grappes de fleurs, comme des lustres dans l'obscurité de la forêt ; des buissons de ronces, de roses et de clématites, que la hache n'a jamais émondés, forment un inextricable fourré ; les fraisiers prennent racine sur les troncs pourris et

poussent des jets de 1 à 2 pieds ; des lichens filamenteux sont suspendus aux rameaux, au milieu desquels se font entendre la gélinotte et le coq de bruyère, tandis que le lynx et le chat sauvage y épient leur proie. Les avalanches et les incendies ont souvent dévasté des parties considérables de cette forêt, où des troncs à demi consumés ou brisés par l'ouragan attestent que les éléments déchainés aussi bien que l'impéritie humaine contribuent à la destruction des forêts.

M. F. de Tschudi, à qui nous empruntons ce tableau, renferme dans son beau livre du Monde des Alpes de nombreux et intéressants détails sur les forêts. Nous terminons par quelques calculs, extraits d'un rapport du professeur Landolt, sur la production et la consommation des bois en Suisse.

Le produit soutenu des forêts est de 89 millions de pieds cubes, celui en bois des arbres fruitiers, châtaigniers, bosquets, de 6 millions ; le bois des vignes 9 millions.

La consommation des habitants étant de 118 millions de pieds cubes, non compris les haut-fourneaux, fabriques, chemins de fer et bateaux à vapeur, on voit quel énorme déficit doit être comblé par la tourbe et les charbons. Remarquons en passant que l'exportation est de 12 millions et demi de pieds cubes, contre une importation de 6,800,000 pieds.

Réparti également par familles, chaque ménage suisse aurait 21 et demi arpents de terrain de toute catégorie, dont 4 de sol forestier (5 et demi dans les Alpes ou le Jura, 2 et demi seulement dans la plaine.)

Notre sol forestier, au prix moyen de 150 francs l'arpent représente un capital de 320,190,000 fr. donnant un revenu annuel de 35,600,000 francs à raison de 40 centimes le pied cube.

Alex. M.

La pipe de guerre.

III

Il assistait pour ainsi dire tout vivant à son propre enterrement ; aussi la ferme résolution surgit-elle en lui, d'employer désormais tout ce qu'il lui resterait de forces à satisfaire toujours scrupuleusement à son devoir et à sa conscience. Du milieu des pensées de mort qui s'emparaient alors de lui, il releva enfin les yeux avec un indicible mélange de douleur et de satisfaction, en se retrouvant aussi bien en vie, et près de celle qu'il aimait.

Toutes ces considérations commençant à s'éclaircir peu à peu dans son âme, il dit à Catherine : — Oui, je vois bien que je me suis rendu très coupable ; je veux aller me confesser : il faut que je m'ôte ce poids là de dessus le cœur : je suis prêt à faire quelque pénitence que l'on m'inflige.

Catherine lui sauta au cou et l'embrassa, de sorte qu'il reçut ainsi d'avance la plus précieuse absolution ; absolution que doit d'ailleurs éprouver, déjà en elle-même, toute âme vraiment repentante et animée de la ferme résolution de ne plus faillir.

Le dimanche suivant Jeangeorges alla donc à confesse ; on n'a jamais su quelle pénitence lui avait été infligée.

Il est présumable qu'un homme éprouve toujours quelque attrait secret pour le lieu où repose ainsi une partie de son être. De même que la patrie devient pour nous doublement sainte, quand nous pensons que les os de ceux que nous avons aimés y reposent ; de même que la terre entière nous